France : Un herboriste condamné pour exercice illégal de la pharmacie

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-02-19 16:44:25 - Vu sur pharmacie.ma

A Paris, un an de prison avec sursis a été prononcé à l'encontre d'un herboriste de la Place Clichy pour exercice illégal de la pharmacie. Une peine assortie de trois ans de mise à l'épreuve. Bien que détenteur d'un diplôme de pharmacie, l'herboriste n'est pas inscrit à l'Ordre et son établissement, célèbre à Paris depuis 1880, n'est pas une officine. Les juges ont retenu contre lui les charges de « commercialisation ou distribution de médicaments dépourvus d'AMM, ouverture d'un établissement pharmaceutique sans autorisation et contrebande de marchandises prohibées ».

À la barre, l'herboriste a une nouvelle fois affirmé que, pour lui, il est possible avec un diplôme de pharmacien d'exercer dans une herboristerie et qu'il peut combattre 80 % des maladies avec les plantes. « Quand je dis combattre une maladie, c'est s'y opposer mais je n'ai jamais prétendu guérir telle ou telle pathologie », a-t-il plaidé tout en précisant ne délivrer que des conseils et ne vendre que des plantes et des mélanges, mais « pas de médicaments ».

Cette ligne de défense n'a pas convaincu le tribunal qui a également condamné la propriétaire de l'établissement et d'une autre herboristerie parisienne à trois mois de prison avec sursis et 2?000 euros d'amende, tandis que sa société Pharma Concept, spécialisée depuis 24 ans dans le commerce de produits pharmaceutiques, devra verser 50?000 euros d'amende.